

Alès, le jeudi 3 avril 2025

**Service des assemblées**

Affaire suivie par : Patrick CATHELINÉAU

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2025

**Objet** : Convocation Bureau de Communauté

**P.J. :**

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-Verbal du Bureau de Cté du 19 février 2025

**Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,**

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

**Jeudi 10 avril 2025 à 17 h 30**  
**Salle des Assemblées**  
**Bâtiment ATOME**  
**2 Rue Michelet à ALES**

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

**I. ASSEMBLÉES**

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 19 février 2025

**DGA RESSOURCES**

**II. STRATÉGIE FINANCIÈRE**

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes
2. Subventions aux associations

**DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**III. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

3. Demande de subventions pour un passage à niveau automatique sur le PN 10 du train à vapeur des Cévennes sur la commune de Générargues
4. Convention partenariale 2025 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA »
5. Cession au profit de Mr Bonnefille SCI 5B1A de deux parcelles cadastrées BP026 et 027 sur la commune de Saint Christol lez Alès
6. Participation financière au Pôle Métropolitain Nîmes-Alès pour l'année 2025
7. Acquisition auprès des Logis Cévenols de la parcelle cadastrée section AE n°433 - angle de la rue des Causses et du Quai de Grabieux dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
8. Acquisition auprès des Logis Cévenols de la parcelle cadastrée 6-8 rue Sully Prudhomme à Alès section BM n°75 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
9. Cession à la ville d'Alès d'une partie de la parcelle cadastrée 57 rue du Faubourg du Soleil à Alès section CN n°681 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

#### **IV. HABITAT ET LOGEMENT**

10. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°35 des bénéficiaires
11. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°17 des bénéficiaires
12. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°50 des bénéficiaires
13. Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2025

#### **DGA CADRE DE VIE**

#### **V. ENVIRONNEMENT URBAIN**

14. Contrat type pour la collecte sélective des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques avec Citéo pour la période 2025-2029
15. Contrat type pour la gestion des déchets de pneumatiques avec Aliapur pour la période 2025-2029

#### **DGA POLITIQUES PUBLIQUES**

#### **VI. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE**

16. Demande de subventions à l'État pour le Programme de Réussite Éducative
17. Subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire – Modification suite à une erreur matérielle de la délibération B2024\_03\_34
18. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard au titre des financements Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Année scolaire 2025-2026
19. Demande d'aides financières à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
  - 19.1. *Rénovation de la crèche « La Clé des Champs » à Saint Hilaire de Brethmas*
  - 19.2. *Rénovation de la crèche « La Granille » à Ribaute les Tavernes*
  - 19.3. *Rénovation de la crèche « Les Quinsous » à Saint Christol lez Alès*

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20. Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles - Convention Cadre 2025-2027 et convention annuelle 2025
21. Attribution de subventions pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires
22. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

#### **VIII. DIVERS**

23. Adhésion à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement (ANPCD), pour l'année 2025

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président  
Maire d'Alès  
Conseiller régional Occitanie**

**Christophe RIVENQ**





## **BUREAU DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025**

**17 h 30**

**NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

## I. ASSEMBLÉES

### Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 19 février 2025

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Bureau de Communauté du 19 février 2025, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

## DGA RESSOURCES

## II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

### 1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité voté par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé d'approuver ces fonds de concours.

### 2. Subventions aux associations

Il est proposé d'approuver l'attribution de de subventions à diverses associations.

## DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## III. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 3. Demande de subventions pour un passage à niveau automatique sur le PN 10 du train à vapeur des Cévennes sur la commune de Générargues

Une route annexe à la route d'Anduze à Générargues traverse la voie du Train à vapeur des Cévennes.

Afin de sécuriser ce lieu, il est proposé de mettre en place un passage à niveau type SAL 2 FC (Signalisation Automatique Lumineuse – 2 Fermetures Conditionnelles) par commande radio et réarmement par détecteur de voie, identique aux autres passages à niveau du train à vapeur des Cévennes.

L'État, la Région et le Département peuvent aider à financer de ce projet.

Il est proposé d'approuver la création de ce passage à niveau et de demander les subventions nécessaires à sa réalisation.

### 4. Convention partenariale 2025 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA » - Autorisation de signature

L'Agence d'Urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (AUDRNA) est une structure associative d'ingénierie mutualisée qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Quelques exemples du programme d'études envisagés pour Alès Agglomération en 2025 :

- Analyse foncière des communes SRU,
- Diagnostic foncier agricole,
- Mise à jour de l'outil de prospection foncière,
- Création d'un observatoire de l'habitat et du foncier,
- Analyse de la location des meublés de tourisme et impacts sur les marchés locatifs.

Dans la continuité de la convention cadre 2023-2025 avec l'AUDRNA signée en 2023, il est proposé d'approuver la participation 2025 pour un montant de 292 412 €.

#### **5. Cession au profit de M. Bonnefille SCI 5B1A de deux parcelles cadastrées BP026 et 027 sur la commune de Saint Christol lez Alès**

Alès Agglomération est propriétaire des parcelles BP026 et 027, zone naturelle et inondable sur la Commune de Saint Christol les Alès (ancien terrain usine Coudène).

La SCI 5B1A (Siret 79910906100025) domicilié au 576 chemin de Féverol 30380 St Christol lez Alès, représentée par son directeur M. Bonnefille Thomas souhaite acquérir les parcelles BP026 et 027 d'une superficie d'environ 11 038 m<sup>2</sup> afin de sécuriser le site avec des clôtures et un portail dans la continuité de la parcelle BP028 dont il est propriétaire.

Il est proposé d'autoriser cette vente, moyennant le prix de 10 000 €, conforme à l'avis des domaines.

#### **6. Participation financière au Pôle Métropolitain Nîmes-Alès pour l'année 2025**

Alès Agglomération et Nîmes Métropole sont les EPCI membres du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès (PMNA).

Afin de porter ses projets, le PMNA a fixé une participation financière répartie à parts égales entre Nîmes Métropole et Alès Agglomération d'un montant de 34 195 €.

Il est proposé d'acter le versement de cette participation pour l'année 2025.

#### **7. Acquisition auprès des Logis Cévenols de la parcelle cadastrée section AE n°433 - angle de la rue des Causses et du Quai de Grabieux dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

La requalification des quartiers des Cévennes et des Près Saint Jean, tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs, est intégrée au projet de Renouvellement Urbain d'Alès.

L'acquisition du foncier de la tour démolie, située à l'angle de la rue des Causses et du Quai de Grabieux, est nécessaire pour la réalisation d'un square à la place de l'ancienne tour.

Les Logis Cévenols sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AE n°433, d'une superficie de 962 m<sup>2</sup>, et acceptent de céder cette dernière afin que les aménagements publics soient réalisés.

Le montant de l'acquisition s'élève à 962 €, une consultation des services de France Domaines ne s'avère donc pas nécessaire.

Il est proposé d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

#### **8. Acquisition auprès des Logis Cévenols de la parcelle cadastrée 6-8 rue Sully Prudhomme à Alès section BM n°75 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

La requalification des quartiers des Cévennes et des Près Saint Jean, tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs, est intégrée au projet de Renouvellement Urbain d'Alès.

Des échanges fonciers sont nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. La tour située sur la parcelle cadastrée section BM n°75 sera démolie au 1<sup>er</sup> semestre 2025 dans le cadre du projet NPNRU par Logis Cévenols en amont de la cession foncière.

L'aménagement d'un parc est prévu au cœur de la résidence Sully Prudhomme. Les Logis Cévenols sont propriétaires de la parcelle cadastrée section BM n°75 d'une superficie de 325 m<sup>2</sup>, et acceptent de céder cette dernière afin de permettre la réalisation dudit square après démolition du bâti existant par Logis Cévenols.

Le montant de l'acquisition s'élève à 325 €, une consultation des services de France Domaines ne s'avère donc pas nécessaire.

Les frais de transfert de propriété seront à la charge d'Alès Agglomération.

Il est proposé d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

#### **9. Cession à la ville d'Alès d'une partie de la parcelle cadastrée 57 rue du Faubourg du Soleil à Alès section CN n°681 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

Le projet de renouvellement urbain prévoit la rénovation du Faubourg du Soleil en intégrant la construction de bâtiments de logements neufs, la création d'espaces publics, la réfection des aménagements de voiries et la création d'un équipement public.

Cet équipement public a vocation à accompagner le public senior, avec des animations autour du passage à la retraite et du « bien vieillir », les salles modulables permettront également de créer un grand espace permettant un usage élargi pour des événements organisés sur le quartier par la collectivité. Il sera réalisé par la Ville d'Alès cofinancé par l'ANRU.

Alès Agglomération est propriétaire de la parcelle sise 57 rue du Faubourg du Soleil cadastrée section CN n°681, d'une superficie de 2 341 m<sup>2</sup> dont une partie environ 630 m<sup>2</sup> est destinée à recevoir ledit équipement.

Le montant de la vente s'élève à 40 000 € conformément à l'avis de France Domaine. Un document d'arpentage sera réalisé afin de définir l'emprise exacte à céder. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'Acquéreur.

Il est proposé d'autoriser cette cession.

### **IV. HABITAT ET LOGEMENT**

#### **10. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°35 des bénéficiaires**

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 80 000 € pour 2 bénéficiaires (2 opérations).

#### **11. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°17 des bénéficiaires**

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération, du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la libération.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 20 693 € (3 bénéficiaires pour 4 dossiers).

## **12. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°50 des bénéficiaires**

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, la Communauté Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération, du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 10 295 € pour 15 bénéficiaires (16 dossiers).

## **13. Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2025**

L'ADIL du Gard accompagne Alès Agglomération depuis 2018 dans le cadre d'une convention de partenariat et de financement comportant deux actions principales : le conseil aux particuliers et aux collectivités d'une part et l'Observatoire Local des Loyers d'autre part.

Il s'agit ici de renouveler la convention pour 2025, qui porte sur une subvention de 58 000 € identique à l'année précédente, pour la réalisation des missions décrites ci-dessous.

La mission d'information contribue à l'activité de l'Espace Conseil France Rénov', qui fait l'objet en 2025 d'un nouveau conventionnement avec l'ANAH (Pacte Territorial). La convention de partenariat avec l'ADIL permet donc de formaliser les modalités de ce partenariat prévu dans le Pacte Territorial.

### **1 - Contenu de la mission de conseil aux particuliers et aux collectivités**

L'ADIL informe gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement.

Dans ce cadre, une permanence physique est assurée 2 jours par semaine à Alès, ainsi qu'une permanence téléphonique toute la semaine, pour l'ensemble du territoire. En 2024, 982 personnes résidant sur le territoire ont consulté l'ADIL, dont 400 en permanence physique et plus de 520 par téléphone. Les demandes concernent majoritairement les rapports locatifs, le mal logement, les troubles de voisinage ou encore les impayés.

La mission de l'ADIL inclut aussi le conseil aux collectivités de l'agglomération dans les démarches spécifiques liées à l'habitat. L'ADIL est également associée au suivi du PLH.

Enfin l'ADIL effectue une veille sur l'actualité juridique de l'habitat et apporte son analyse sur les textes en prenant en compte les problématiques territoriales.

### **2 – L'observatoire local des loyers d'Alès Agglomération**

L'observatoire consiste à recueillir, traiter et analyser des données sur le marché locatif privé, en utilisant une méthodologie stricte et encadrée. Ces informations sont essentielles dans l'élaboration des politiques de l'habitat.

Il est proposé d'approuver cette convention.

## DGA CADRE DE VIE

### V. ENVIRONNEMENT URBAIN

#### **14. Contrat type pour la collecte sélective des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques avec Citéo pour la période 2025-2029**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Ils peuvent transférer leurs obligations de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent de financer les Collectivités qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Citeo bénéficie d'un agrément pour l'année 2024 et propose un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Considérant qu'Alès Agglomération avait conclu un CAP avec Citeo, il est proposé d'approuver le nouveau contrat proposé par Citeo, le Contrat-type Collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.

#### **15. Contrat type pour la gestion des déchets de pneumatiques avec Aliapur pour la période 2025 - 2029**

Alès Agglomération de par ses compétences collecte et traitement souhaite bénéficier de soutiens financier et technique de la part des éco-organismes.

ALIAPUR, qui collectait déjà les pneumatiques usagés des véhicules légers sur 2 déchèteries d'Alès Agglomération est désormais l'éco-organisme désigné pour prendre en charge ce type de déchets.

Grace à la signature du contrat-type la collectivité pourra bénéficier d'un soutien à la tonne de pneus collectés (10€/tonne), de la mise à disposition de contenants gratuitement et d'une prise en charge totale des frais de collecte. À cela s'ajoute une prise en charge par l'éco-organisme des dépôts illégaux de pneus sur l'ensemble du territoire.

D'autres déchèteries pourront également profiter de cette reprise et ainsi pouvoir couvrir le sud de l'agglomération.

Il est proposé d'approuver cette convention avec Aliapur pour la gestion des déchets pneumatiques.

## DGA POLITIQUES PUBLIQUES

### VI. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

#### **16. Demande de subventions à l'État pour le Programme de Réussite Éducative**

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation dans le cadre de la Politique de la Ville, pour les jeunes entre 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

Aussi afin d'apporter une réponse en matière de soutien individuel auprès des publics concernés, il est proposé de demander une subvention à l'État au titre du programme de Réussite Éducative.

#### **17. Subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire – Modification suite à une erreur matérielle de la délibération B2024\_03\_34**

La mise en place du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès de des partenaires associatifs. Les dossiers déposés sont soumis à l'avis du Comité Technique

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération B2024\_03\_34, le nom du projet Mobil Sport 30 a été inversé avec le nom de l'association à savoir le Comité Départemental Sport en milieu rural.

Il est proposé de modifier cette délibération afin de verser la subvention accordée lors du Bureau de Communauté du 27 juin 2024.

#### **18. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard au titre des financements Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Année scolaire 2025-2026**

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, 18 ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage sont mis en place au sein de 15 écoles.

Les Ateliers d'Accompagnement à la Lecture sont proposés à un élève et sa famille sur la recommandation de l'enseignant de CP. Ils réunissent, après l'école, 5 enfants de la classe pour une approche ludique autour de la lecture, en petit groupe.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- soutenir les enfants dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- leur permettre de s'épanouir en petit groupe,
- prendre confiance en eux.

Il s'agit d'un moment d'attention particulière qui leur est consacré, favorisant leur imagination et leur curiosité, pour les éveiller aux mots et aux sons. Les Ateliers ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi, de 16h30 à 18h (hors période de vacances scolaires) et de novembre à juin.

Dans la mesure où les objectifs poursuivis par ces Ateliers s'inscrivent dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), il est proposé de solliciter la CAF du Gard pour demander des subventions pour l'année scolaire 2025/2026.

#### **19. Demande d'aides financières à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

Dans le cadre de la compétence de la Communauté Alès Agglomération pour la construction, la gestion, et l'organisation de l'ensemble des structures d'accueil petite enfance (0 - 6ans), 21 structures sont réparties sur le territoire de l'Agglomération et nécessitent régulièrement la réalisation de travaux d'amélioration ou de rénovation.

La CAF apporte un soutien financier aux gestionnaires d'établissements petite enfance qui se trouvent dans la nécessité de rénover leurs établissements ou qui souhaitent acquérir du matériel ou aménager leurs locaux dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles en mobilisant le dispositif « fonds de modernisation des EAJE ».

Ces améliorations permettant également de répondre aux exigences réglementaires du référentiel bâtementaire national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage (Arrêté du 31 août 2021- article III-3 Espace de sommeil).

### **19.1. Rénovation de la crèche « La Clé des Champs » à Saint Hilaire de Brethmas**

La crèche La clé des Champs située à St Hilaire de Brethmas est une structure d'une capacité d'accueil de 20 enfants ouverte depuis le mois d'octobre 2005.

Le bâtiment nécessite la mise en œuvre d'un programme de rénovation comprenant :

- la mise en conformité de la cuisine, pour répondre aux normes en vigueur, suite à la visite des services de la DDPP,
- la réfection des peintures de l'ensemble de la crèche,
- le changement du système de chauffage dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique,
- la création d'un local de rangement des jeux extérieurs,
- l'acquisition de matériel destiné à répondre aux enjeux de la transition écologique (appareil vapeur par exemple).

Coût prévisionnel : 100 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une subvention à hauteur de 80%, de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du « fonds de modernisation des EAJE ».

### **19.2. Rénovation de la crèche « La Granille » à Ribaute les Tavernes**

La crèche La Granille située à Ribaute les Tavernes est une structure d'une capacité d'accueil de 20 enfants ouverte depuis le mois de septembre 2008.

Le bâtiment nécessite la mise en œuvre d'un programme de rénovation comprenant :

- la mise en conformité de la cuisine, pour répondre aux normes en vigueur, suite à la visite des services de la DDPP (carrelage, faux plafond, changement de la cuisinière, du congélateur, mise en place d'un meuble inox à portes),
- la pose de grilles de sécurité au niveau des 2 dortoirs,
- le traitement des fissures dans la salle du personnel,
- la réfection des murs et des peintures dans le hall d'entrée et les dortoirs,
- l'acquisition de matériel destiné à répondre aux enjeux de la transition écologique (appareil vapeur).

Coût prévisionnel : 50 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une subvention à hauteur de 80%, de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du « fonds de modernisation des EAJE ».

### **19.3. Rénovation de la crèche « Les Quinsous » à Saint Christol lez Alès**

La crèche Les Quinsous située à St Christol les Alès est une structure d'une capacité d'accueil de 40 enfants ouverte depuis janvier 2001.

Le bâtiment nécessite la mise en œuvre d'un programme de rénovation comprenant :

- le changement du système de chauffage dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique,
- le nettoyage des façades,
- la réfection de la salle de change du groupe des grands et des peintures de la salle de repas,
- l'acquisition de matériel destiné à répondre aux enjeux de la transition écologique (appareil vapeur).

Coût prévisionnel : 75 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une subvention à hauteur de 80%, de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du « fonds de modernisation des EAJE ».

Il est proposé de solliciter les aides à l'investissement, pour des travaux d'amélioration sur ces trois structures auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

## DIRECTION GÉNÉRALE

### VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### 20. Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles - Convention Cadre 2025-2027 et convention annuelle 2025

Alès Agglomération s'est engagée depuis octobre 2021 dans son projet de territoire actualisé, apportant un axe sur la transition écologique. Plusieurs projets sont portés en interne pour répondre à cette question : Plan Climat Air Energie Territorial, Plan déchets, éducation et sensibilisation au développement durable.

Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) est officiellement reconnu pour expérimenter, animer et faire vivre la démarche Man and Biosphère (MAB ou l'Homme et la Biosphère). Le SHVC intervient sur un territoire large grâce à une convention de partenariat avec la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et Alès Agglomération. Ce partenariat permet de mettre en œuvre un Agenda 2030 et d'animer Biosphera, le centre d'interprétation du territoire, outil de sensibilisation et d'éducation au développement durable et à la préservation de la biodiversité.

Alès Agglomération ayant décidé d'encourager les actions de sensibilisation au développement durable sur son territoire, le SHVC peut participer à ces objectifs, grâce à ses diverses actions.

Le partenariat avec le SHVC se formalise sous deux conventions :

- Une convention cadre de 3 ans (2025-2027), définissant les grands axes du partenariat et le concours financier minimum à apporter ;
- Une convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025 détaillant les actions annuelles à réaliser.

Il est proposé d'approuver ces deux conventions et d'octroyer une subvention pour 2025 de 210 000 € au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

#### 21. Attribution de subventions pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

**1775** dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de **22 291 179 €**, dont **7 659 054 €** pour les entreprises situées sur le territoire.

**41** subventions sont proposées lors de ce Bureau de Communauté, soit un montant total de 8 200 €.

## **22. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires**

Depuis de nombreuses années, Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'une voiture neuve, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Ainsi, le déploiement de bornes électriques avec le SMEG sur le territoire positionne Alès Agglomération comme exemplaire dans des modes de déplacements nouveaux orientés vers l'utilisation de l'énergie électrique. Ces actions s'appuient par ailleurs sur l'Agenda 21 intercommunal qui s'engage à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements non polluants.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

133 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016.

Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 508 509 €

3 subventions sont proposées pour un montant total de 1 500 €.

## **VIII. DIVERS**

### **23. Adhésion à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement » (ANPCD), pour l'année 2025**

Le Conseil de Développement d'Alès Agglomération souhaite adhérer à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement (ANPCD), dénommée Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

L'ANPCD a pour objet de favoriser le maillage national des CODEV, destiné à :

- Renforcer les relations entre les différents Conseils de développement,
- Favoriser leurs échanges d'expériences, les débats et réflexions,
- Engager des travaux sur des thématiques communes et encourager les coopérations interterritoriales,
- Mettre à disposition des ressources, méthodologies, données et accompagner la montée en compétences.

La base de la cotisation pour l'année 2025 est de 0,01 € / habitant x 134 056 ha = 670 euros annuel.

Il est proposé d'adhérer à l'ANPCD à compter de l'année 2025 pour une cotisation de 670 € annuelle.